

ABONNEMENT

Payable d'avance, par an... \$3.00
do do quatre mois... 1.00
do do un mois... 0.25
Edt. Hebdomadaire, par an... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.08
Une fois la semaine... 0.08
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 15 avril 1884

QUESTIONS DU JOUR

Nous croyons savoir que le gouvernement a décidé de diviser, cette année, le crédit de \$10,000 pour l'exposition fédérale.

En réponse à l'interpellation de M. Tassé du sujet d'un représentant au Sénat pour les Canadiens d'Ontario, sir John A. Macdonald a dit que lorsqu'il surviendra des vacances il s'efforcera de faire un bon choix et de tenir compte du nombre des Canadiens dans Ontario.

NOUVEAU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Son Excellence le gouverneur général a transmis à la chambre, ce matin, un nouveau budget supplémentaire. Les sommes demandées sont :

Table with 2 columns: Item, Amount. Includes Gouvernement civil, Législation, Chemin de fer et canaux, Perception du revenu.

Table with 2 columns: Item, Amount. Includes Recapitulation, Imputable sur le compte du capital, Imputable sur le compte du revenu.

AUTONOMIE PROVINCIALE

M. le Dr Duhamel, député d'Ottawa, soumettra, aujourd'hui à la Chambre de Québec, une série de résolutions concernant l'autonomie des provinces.

En voici le texte : 1. Que le succès de la Confédération et la prospérité des provinces du Canada dépend dans une grande mesure, du soin que le parlement du Canada et les législatures provinciales mettront à se tenir dans les limites de leurs attributions respectives.

2. Qu'il est du devoir de la législature de cette province de résister énergiquement à toute tentative ayant pour but de porter atteinte aux droits de la province de Québec ou à son autonomie.

3. Que cette Chambre et tout en désirant maintenir l'harmonie qui doit exister entre le parlement du Canada et la législature de cette province, sera portée à donner un appui cordial et énergique au gouvernement de la province de Québec chaque fois qu'il s'agira de la revendication des droits de la province, tels que garantis par l'acte de la Confédération.

UNE SÉANCE INTÉRESSANTE

Chaque député était à son poste, hier, et les galeries étaient remplies de spectateurs du débat sur les résolutions des chemins de fer. La discussion de cette importante question a commencé à quatre heures de l'après-midi pour ne se terminer qu'à une heure et demie, ce matin.

L'opposition a éprouvé une défaite sanglante dans le dernier vote sur le concours de la Chambre dans les résolutions. Dix-sept oppositionnistes se sont joints au gouvernement dans cette circonstance. Nous donnons leurs noms à la suite du résumé des débats que nous publions ci après, et que nos souscripteurs liront sans doute avec intérêt :

M. Girouard reprend la discussion sur les résolutions du chemin

de fer. Il dit qu'il a toujours été en faveur du prêt de 30 millions au Pacifique parce qu'il croyait la mesure juste et utile, et il est encore aujourd'hui en faveur des résolutions actuelles parce qu'il les croit justes à l'égard de la province de Québec comme à l'égard des autres provinces. Il cite le statut de 1874 passé par M. Mackenzie par lequel la subvention de \$12,000 par mille en faveur des chemins d'extension du Pacifique vers l'est a été autorisée. Il a confiance que si le Pacifique peut faire des arrangements pour faire de Québec son terminus d'être en passant par le chemin de fer du Nord, les \$6,000 par mille seront remis à la province de Québec. Il mentionne les sommes accordées à l'Ontario pour le Pacifique, et celle de \$1,250,000 à la Nouvelle Ecosse, et il trouve étrange que M. Laurier ne se plaigne pas de ces octrois mais seulement de ce qui est donné à Québec. M. Girouard continue en disant qu'il est opposé à ce que la base du subsidé fédéral soit changée, parce que si l'on ouvre la porte aux amendements à la constitution on ne sait pas quand on pourra la fermer. Il préférerait plutôt la taxe directe et il dit que le peuple ne l'a pas tant en horreur qu'on le dit.

M. Augé propose comme sous amendement à l'amendement de M. Blake les mots suivants : et que l'intérêt sur la somme de \$960,000 retenu à la province de Québec soit payé au gouvernement de cette province. M. Houde dit que le sous-amendement de M. Augé ne s'accorde pas avec l'amendement de M. Blake. Il saisit cette occasion pour nier avoir voulu, de concert avec MM. Amyot et Ouimet, forcer la main au gouvernement au sujet du vote des 30 millions au Pacifique. Il a jugé ce prêt sur son mérite, comme il veut juger la question actuellement sur son mérite. Il a seulement demandé à sir John de ne pas presser le vote du prêt au Pacifique avant de décider la question du réajustement du subsidé fédéral aux provinces. Il dit que si M. Laurier et ses amis lui prouvent, chiffres en main, qu'une autre province de la Confédération a les mêmes droits que Québec à obtenir de l'aide, il l'aidera à obtenir cette aide.

M. Houde termine en donnant les chiffres des sommes votées par le parlement fédéral pour des chemins de fer dans chacune des provinces de la Confédération. Le chemin de fer Intercolonial n'est pas compris dans ces chiffres, parce que la construction de ce chemin a été décidée en même temps que l'acte de la Confédération dont il était une conséquence. Les sommes suivantes ont été votées par le parlement fédéral : Ontario \$8,836,000; Québec, en comprenant le vote demandé par les résolutions actuelles \$7,719,000; Nouvelle Ecosse \$7,689,000; Nouveau-Brunswick \$2,094,000, etc., preuve que même avec le vote actuel Québec ne reçoit rien de plus que sa part.

M. Valin dit qu'il votera contre l'amendement et le sous amendement. Il trouve curieux que le député de Québec-est soit aussi peu en harmonie avec ses amis politiques de Québec sur cette question. M. Valin insiste sur l'importance pour Québec d'avoir le terminus du Pacifique, et il croit que lorsque la compagnie du pont sur le Saint Laurent à Québec sera formée, le gouvernement sera disposé à lui aider.

M. Bossé dit qu'il votera contre le sous-amendement de M. Augé parce qu'il laisse subsister l'amendement proposé par M. Blake et secondé, malheureusement, par l'honorable député de Québec-Est. M. Bossé dit que les amendements que le gouvernement a apportés à ses résolutions depuis qu'elles ont été la première fois soumises à la Chambre, lui ont facilité grandement la tâche de les appuyer, principalement cet amendement par lequel il est dit que le choix de la ligne la plus courte pour atteindre le terminus de l'Atlantique sera fait après une exploration sérieuse. M. Bossé dit qu'il a toujours caressé l'idée, de concert avec tout l'électoral, de voir le chemin du Pacifique construit entièrement

sur le sol canadien, mais que les exigences du commerce qui cherche la route la plus courte pourront peut-être forcer à abandonner cette idée. Mais avant d'en venir là il espère que la chose sera examinée par les ingénieurs les plus compétents et que le gouvernement verra à ce que Québec soit particulièrement représenté dans ce corps d'ingénieurs afin que les intérêts du district de Québec ne soient pas méconnus. Il pense aussi que la députation de Québec a droit d'avoir une déclaration du gouvernement au sujet de la politique future qu'il entend suivre à l'égard de la construction projetée du pont sur le Saint Laurent à ou près de Québec.

M. Bechrud dit qu'il est en faveur du sous-amendement de M. Augé et que si cet amendement était ajouté aux résolutions il voterait en faveur.

M. Tassé dit que M. Laurier a voulu éviter de répondre aux arguments de M. Chapeau en disant qu'il valait mieux laver son linge sale en famille. Il dit que M. Laurier est en contradiction avec son parti à Québec, qui trouve que le gouvernement n'accorde pas assez à la province de Québec, et c'est la première fois qu'il entend un député dire en parlement que sa province obtient trop de faveurs. Il donne ensuite les sommes accordées à l'Ontario pour des tronçons du Pacifique pen lant que rien n'a encore été accordé à Québec. Il reproche à M. Laurier de n'avoir jamais exercé d'influence dans le cabinet dont il a fait partie, et il reproche à M. Mackenzie d'avoir jeté aux papiers de rebut la législation votée unanimement par la législature de Québec demandant de l'aide pour les chemins de fer. Il accuse le parti libéral d'être en faveur de la taxe directe et cite les discours de MM. Stephens et Irvine à Québec et Cartwright à Ottawa.

M. Tassé termine en disant qu'il espère que les autres provinces donneront à Québec la même justice que la province de Québec leur a donnée dans l'occasion. La discussion sur les amendements de MM. Blake et Augé a été terminée par sir John A. Macdonald et par une courte réplique de M. Blake. A onze heures et demie le vote est pris sur l'amendement de M. Augé, qui est rejeté par 110 voix contre 56.

L'amendement de M. Blake est rejeté par 111 voix contre 55, M. Bourrasa votant contre. M. Laurier dit que le gouvernement n'a pas encore fait la déclaration demandée par l'honorable député de Québec Centre. Il ajoute que la route que le Pacifique se propose de prendre pour se rendre à l'Atlantique laisse Québec entièrement de côté, et il propose comme amendement que le choix de cette route soit sujet à l'approbation du parlement.

Sir Charles répond que la résolution soumise à la chambre stipule que non seulement la route la plus courte mais aussi la plus avantageuse devra être choisie, ce qui permettra de choisir la route sur le sol canadien, même si elle était un peu plus longue, pourvu que sous d'autres rapports elle fut plus avantageuse. L'obligation d'obtenir l'approbation du parlement entrainerait des délais qui causerait un grand tort.

M. Belleau demande si le gouvernement acceptera dans l'exploration qu'il se propose de faire pour le choix de la route la plus courte et la plus avantageuse pour atteindre l'Atlantique, les services d'ingénieurs qui pourraient être proposés par les provinces.

Sir Charles Tupper dit que le gouvernement sera heureux, dans cette occasion, d'accepter les services d'ingénieurs compétents proposés par les provinces, ingénieurs qui par leurs connaissances particulières seraient plus au fait des avantages que certaines parties du pays pourraient offrir pour le choix de la route la plus courte.

M. Grandbois dit qu'en conséquence de la déclaration de l'honorable ministre des chemins de fer, l'hésitation qu'il aurait eue à voter contre l'amendement de M. Laurier est disparue et qu'il votera pour les résolutions.

Le vote est pris et donne 52 pour

l'amendement et 109 contre. M. Houde votant en faveur de l'amendement et MM. Gilmour et Weldon, de l'opposition, votant contre.

Un nouveau vote est pris sur le concours dans les résolutions et donne 127 voix en faveur du concours et 35 contre. Les députés de l'opposition votant avec le gouvernement dans cette occasion sont MM. Laurier, Geoffroy, Gilmour, Weldon, Forbes, Vail, Casgrain, Auger, Béchard, McIsaac, Bourassa, Rinfret, Allison, Catudal, Rae, Fisher et Sutherland (de Seikirk).

Les résolutions sont alors lues une deuxième et troisième fois et adoptées. Un bill basé sur les résolutions est présenté et lu une première fois.

Après l'expédition d'autres affaires, la Chambre s'est ajournée à trois heures, ce matin.

B. G.

Economie de 35 pour Cent. En achetant vos marchandises à la grande vente à sacrifice du fonds de Mavaut et Lanigan à leur ancien magasin, 113 Rue Rideau. Ce fonds de commerce a été acheté argent comptant à 65 cts dans la Piastre. Conditions de vente : Argent comptant et Un seul prix.

BRYSON, GRAHAM & Co., MANUFACTURÉS PAR S. DAVIS & FILS MONTREAL.

FERRONNERIES Pour les meilleures ferronneries à bon marché, allez chez MCDUGALL & CUZNER Le plus ancien magasin de ce genre à Ottawa, établi en 1850, à l'enseigne de la GROSSE TARRIÈRE, CHAUDIERES, OTTAWA. Et à MATTAWA, P.Q. MCDUGALL & CUZNER 31 Octobre 1883.

Voitures pour Enfants Cages pour Oiseaux E. G. LAVERDURE No. 96 Rue RIDEAU.

Aux Inventeurs J. Coursolle & Cie., Solliciteurs de Brevets d'Invention Dessins de Fabrique, Marque de Commerce et de Bois Agences et Correspondants aux États-Unis, en Angleterre et en France. J. COURSOLLE & Cie., CHAMBRE VICTORIA, Vis-à-vis le bureau des Brevets, OTTAWA, Ont. B. P. - Boîte 68. 24 Fév. 1883

ABANDON DU COMMERCE A L'ANCIEN

MAGASIN DE DRAPER

Vente complete et sans reserve

Ayant en magasin un très grand assortiment de marchandises, nous sommes décidés à les vendre à un rabais énorme. Le public d'Ottawa sait fort bien que notre assortiment a toujours été le plus complet et le meilleur, comprenant toutes les

Marchandises les plus nouvelles

Et les plus à la mode, aussi bien que les principales étoffes, telles que COTONS, TOILES, LAINES, SOIES, ET OFFES A ROBES, GANTS, BAS, BONNETERIE, et un fonds considérable de

MARCHANDISES DE GOUT

Le tout sera vendu à des prix qui surprendront les plus économes. Cette vente est bona fide. Les importations du printemps, comprenant toutes les nouveautés de la saison, sont incluses dans la vente.

Attendez-vous à faire de bons Marchés

NOUS AVONS BESOIN D'ARGENT

Tout doit se Vendre

A L'ANCIEN

MAGASIN DE DRAPER 559 et 561 rue Sussex

5 avril 1884

FUMEZ LES CIGARES CABLE ET EL PADRE

MANUFACTURÉS PAR S. DAVIS & FILS MONTREAL. 3 déc. 1 an. FERRONNERIES Pour les meilleures ferronneries à bon marché, allez chez MCDUGALL & CUZNER Le plus ancien magasin de ce genre à Ottawa, établi en 1850, à l'enseigne de la GROSSE TARRIÈRE, CHAUDIERES, OTTAWA. Et à MATTAWA, P.Q. MCDUGALL & CUZNER 31 Octobre 1883.

S. DAVIS & FILS MONTREAL.

FERRONNERIES Pour les meilleures ferronneries à bon marché, allez chez MCDUGALL & CUZNER Le plus ancien magasin de ce genre à Ottawa, établi en 1850, à l'enseigne de la GROSSE TARRIÈRE, CHAUDIERES, OTTAWA. Et à MATTAWA, P.Q. MCDUGALL & CUZNER 31 Octobre 1883.

MCDUGALL & CUZNER Le plus ancien magasin de ce genre à Ottawa, établi en 1850, à l'enseigne de la GROSSE TARRIÈRE, CHAUDIERES, OTTAWA. Et à MATTAWA, P.Q. MCDUGALL & CUZNER 31 Octobre 1883.

GROSSE TARRIÈRE, CHAUDIERES, OTTAWA. Et à MATTAWA, P.Q. MCDUGALL & CUZNER 31 Octobre 1883.

Aux Inventeurs J. Coursolle & Cie., Solliciteurs de Brevets d'Invention Dessins de Fabrique, Marque de Commerce et de Bois Agences et Correspondants aux États-Unis, en Angleterre et en France. J. COURSOLLE & Cie., CHAMBRE VICTORIA, Vis-à-vis le bureau des Brevets, OTTAWA, Ont. B. P. - Boîte 68. 24 Fév. 1883

J. Coursolle & Cie., Solliciteurs de Brevets d'Invention Dessins de Fabrique, Marque de Commerce et de Bois Agences et Correspondants aux États-Unis, en Angleterre et en France. J. COURSOLLE & Cie., CHAMBRE VICTORIA, Vis-à-vis le bureau des Brevets, OTTAWA, Ont. B. P. - Boîte 68. 24 Fév. 1883

J. COURSOLLE & Cie., CHAMBRE VICTORIA, Vis-à-vis le bureau des Brevets, OTTAWA, Ont. B. P. - Boîte 68. 24 Fév. 1883

Theatre a 10 cts INSTITUT CANADIEN

LE RENDEZ-VOUS DES FAMILLES LE PLUS GRAND SPECTACLE AU MONDE. Changement de programme toutes les semaines.

REPRESENTATION : Dans l'après-midi à 2.30 hrs EXCEPTÉ LES LUNDIS Le soir à 8 heures.

Admission, 10 Cents. Sièges réservés, 10 Cts. extra. 30 nov.

GRAND Magasin de Meubles

L. GRATTON, Entrepreneur Meublier, Menuisier, No. 530, Rue SUSSEX, Ottawa.

M. GRATTON est toujours heureux d'entreprendre quelque travail que ce soit, Construction et réparation de Maisons Meubles de toutes sortes pour, Chambre à coucher, Salon et Salle à manger.

Le tout exécuté avec soin, par des ouvriers compétents, et à DES PRIX TRÈS MODÉRÉS. 1er Oct. 1883

MACHINES A COUDRE

Le plus grand assortiment de Machines à Coudre des MEILLEURES FABRIQUES et aux conditions les plus faibles, comprenant (pour usage domestique) Royal, Wilson, Sewing, Wood, Wauzler, New Sewing, White, Wheeler et Wilson.

(Machines à Coudre pour fabrique) Wauzler et Wilson. Singer de Wilson No. 2. Machines de Pearson pour coudre avec le fil ciré et avec le brai dur. Machines de Jones à rapiécer pour les fabricants de chaussures.

R. W. MARTIN 36, Rue Rideau. 1er Fév. 1884